

RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00480
Numéro SIREN : 887 655 538
Nom ou dénomination : 2F Immobilier

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2021 sous le numéro de dépôt 574



Commissaires aux comptes

Yves CROGUENNEC

Jocelyne CHAPUT

Philippe BORDERE

Virginie REIGUE-LAURENT

2F IMMOBILIER

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 2F IMMOBILIER, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée unipersonnelle

SAS AUDITEURS ASSOCIES, 26 rue Atlantis, Parc d'Ester – BP 96981
87069 Limoges Cedex
Téléphone : 05 55 10 22 00 - Fax : 05 55 77 44 77

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Limoges.
Société par actions simplifiée au capital de 200 000 €
RCS Limoges B 399 315 829

2F IMMOBILIER

Siège social : 5 rue Edmond About 87000 Limoges
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
RCS LIMOGES 887 655 538

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 2F IMMOBILIER, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

A l'associé unique de la société **2F IMMOBILIER**,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 15 octobre 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- la société **2F IMMOBILIER** est une société de location immobilière qui intervient pour la location d'un local situé à Panazol.
- la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2020, sans aucune activité depuis la constitution, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 0 euros, un résultat d'exploitation de 0 euros, et un résultat de 0 euros ;
- les capitaux propres s'élèvent à 5 000 euros au 30 septembre 2020 pour un capital social entièrement libéré de 5 000 euros ;
- aucun événement postérieur à la clôture n'est de nature à affecter de manière significative le montant des capitaux propres de la société.

2F IMMOBILIER

Siège social : 5 rue Edmond About 87000 Limoges
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
RCS LIMOGES 887 655 538

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Limoges, le 31 octobre 2020

Le commissaire aux comptes et commissaire à la transformation



AUDITEURS ASSOCIES

Yves CROGUENNEC

SAS AUDITEURS ASSOCIÉS

Société de commissaires aux comptes

au Capital de 200 000 €

26, rue Atlantis

Immeuble CASSIOPÉE

Parc d'Ester - BP 96981

87069 LIMOGES Cedex

Tél. : 05 55 10 22 00

RCS Limoges B 399 315 829 -APE 741C